

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022 à 13H****Date de la convocation** : 08 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 juin 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Chantal CHASSANG, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Éric CABROLIER, Michel GONIN, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :**

Hélène BOUDON, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Jean-Éric GARRET, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

**Secrétaire de séance** : Thomas BARNERIAS**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH  
AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2022****Rapporteur** : Stéphane RODIER, Vice-Président

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG de Thiers n° 063-02-18 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

1

Membres présents sans voix  
délibératives : 2

Total votants :

22

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation du PIG de Thiers, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe de l'animation faite en régie (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont Habiter mieux).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans la convention PIG n°063-02-2018 signée le 12/10/2018, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2022 est le suivant :

	Dépenses HT (prorata 2022 7 mois)	Recettes			Auto- financement
		ANAH		Habiter mieux	
		Part fixe	Part variable		
Régie	42 000,00 €	15 059,00 €	2 100,00 €	5 600,00 €	19 241,00 €
<b>Total</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>			

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 22

Conseillers présents : 23

Représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon